

# Une personne âgée portée disparue tous les deux jours

Entre 150 et 200 seniors fuguent chaque année en Belgique. Il s'agit généralement de personnes souffrant de maladies neurodégénératives.

Chaque jour, la cellule des personnes disparues de la police fédérale enregistre en moyenne quatre à cinq dossiers de disparitions inquiétantes. Plus de 10 % de ceux-ci concernent des personnes âgées. Ces dernières, souvent atteintes d'Alzheimer ou de maladies neurodégénératives, perdent la notion du temps et

de l'espace, et décident de partir de leur lieu d'habitation pour des raisons diverses. La majorité des maisons de retraite belges ont conclu des protocoles avec les polices locales pour retrouver le plus vite possible les fugueurs. Grâce à cette collaboration, ces disparitions trouvent souvent une issue heu-

reuse, mais ce n'est pas toujours le cas. Pour éviter les issues tragiques, il convient aussi de travailler en amont, avant que l'incident puisse avoir lieu.

Certaines institutions ont choisi le bracelet électronique pour les personnes à risque. Une solution que d'autres établissements spécialisés refusent, la jugeant trop stigmatisante. ■

## Peu de solutions pour éviter les fugues des seniors

- En Belgique, entre 150 et 200 seniors fuguent chaque année.
- Des solutions se mettent en place.
- Mais beaucoup reste à faire pour régler cette problématique douloureuse.

C'est tout un système de négligences qui a fait disparaître ma maman. "Ils" considèrent les personnes âgées comme si elles n'étaient rien." C'est par ces mots que Dorotea Florio exprime son désarroi et son désespoir, suite à la disparition il y a deux mois, de sa mère, Maria Turco, du home dans lequel elle résidait. « Une porte avait été laissée ouverte parce qu'il faisait chaud, et pendant que les autres mangeaient, elle en a profité pour sortir, avec sa trousse de toilette bleue et ses pantoufles. C'est ma belle-sœur qui s'est aperçue de sa disparition, en allant lui rendre visite 45 minutes plus tard. Nous avons prévenu la police, organisé des battues, alerté les villages alentours, mon frère a sillonné la région, mon mari est allé jusqu'en France pour demander si on ne l'avait pas vue dans des gares. Nous avons aussi prévenu la Rai 3, la chaîne de télévision italienne, pour qu'elle diffuse une annonce au cas où elle serait rentrée dans son village natal, en Calabre. Mais nous n'avons reçu aucune nouvelle, ni trouvé aucune de ses affaires. »

### « Je garde espoir de la retrouver »

Atteinte de la maladie d'Alzheimer, Maria Turco avait été admise à la maison de repos Les Jardins d'Astrid à Maurage, le dimanche 3 juin. Elle revenait d'un séjour à l'hôpital pendant lequel elle avait déjà fait des tentatives de fugue. Le mercredi suivant, elle échappe à la vigilance du personnel du home et disparaît des écrans radars : le dernier signe de vie que la famille a réussi à obtenir provient de la vidéo de surveillance sur laquelle on discerne la silhouette de Maria Turco quitter le home par l'arrière, sac en main et veste sur les épaules. « Elle n'a pas le temps d'arriver qu'elle a déjà disparu, résume Dorotea Florio. D'abord nous l'avions gardée à la maison, mais comme je devais me faire opérer, nous avons décidé de la mettre dans un home, pour qu'elle y soit en sécurité le temps de ma convalescence. Elle devait aller dans un cantou (NDLR, maison de vie spécialisée pour accueillir les personnes désorientées), mais sur les conseils de l'assistante sociale, elle a été aux Jardins d'Astrid. Ils ont mal pris en considération sa maladie, et nous leur avons fait trop confiance. Elle n'aurait pas dû être dans cette chambre, sachant qu'elle était fugueuse. Le travail a été négligé et voilà le résultat. Cela fait deux mois que je ne dors plus, mais je garde l'espoir de la retrouver. »

Les Jardins d'Astrid, le home dans lequel Maria Turco a résidé pendant trois jours, fait partie des 98 établissements gérés par Senior Living Group en Belgique, entreprise spécialisée dans le soin aux personnes âgées, elle-

même filiale de l'entreprise française Korian, « le premier réseau européen de maisons de retraite médicalisées, de cliniques spécialisées, de résidences services, de soins et d'hospitalisation à

domicile avec plus de 740 établissements » répartis entre la Belgique, la France, l'Allemagne et l'Italie. Nous avons contacté ses différents responsables. Seul le directeur des Jardins d'Astrid, Michael Fichaux, a répondu, relevant le caractère « rarissime » de ces disparitions et l'efficacité du « système de suivi et de communication sur [les] situations de disparition et de recherche » mis en place avec le Parquet et les services de police depuis 2015.

Si l'histoire de Maria Turco est dramatique, elle n'est en réalité pas rarissime : tous les deux jours, une personne âgée est portée disparue en Belgique. C'est le chiffre préoccupant qui ressort des statistiques de la police fédérale. Si la plupart de ces disparitions trouvent une issue favorable, la police fédérale reste pour l'heure sans nouvelle de Maria Turco.

### Le profil des disparus varie peu

Le profil de ces personnes varie peu, souvent atteintes d'Alzheimer ou de maladies neurodégénératives, elles perdent la notion du temps et de l'espace, et décident de partir de leur lieu d'habitation pour des raisons diverses.

Afin de prévenir les risques, la plupart des homes de Belgique ont conclu, comme les Jardins d'Astrid, des accords de protocole avec les po-

lices locales. Conserver les profils précis des personnes fugueuses est en effet primordial pour ne pas perdre de temps dès le début des recherches : description physique, mais aussi sociale, en mettant en avant les centres d'intérêts de la personne ou les lieux auxquels elle est attachée, sont des moyens précieux pour organiser rapidement les recherches qui aboutiront peut-être à retrouver la personne disparue. Un boîtier jaune intitulé « Senior Focus », dans lequel est conservée une fiche de renseignements détaillée, est ainsi distribué par certaines polices locales pour accéder rapidement aux informations les plus importantes.

Néanmoins, la plus grosse partie du travail doit se faire en amont de la disparition, pour prévenir au mieux les

risques auxquels peuvent être exposées les personnes désorientées. « Il faut étudier le projet de vie du home, penser à son architecture, réfléchir avec les psychologues, discuter avec les infirmiers et les animateurs pour avoir une vision large du problème et adopter la meilleure solution. C'est une question difficile, puisqu'elle est en tension entre le besoin de sécurité et la nécessité de liberté des personnes résidentes », résume Marie-Claire Delcour, directrice de l'association Inforhome. De son côté, Roxane Duss, ergothérapeute en maison de repos et membre de l'association Alzheimer Belgique, explique que beaucoup de moyens sont mis à disposition pour prévenir les risques de chutes ou de blessures, mais les dispositifs de sécurité pour éviter les disparitions restent à développer : « Beaucoup de bâtiments sont équipés de codes, parfois à faire à l'envers pour ajouter une sécurité supplémentaire, et les protocoles de disparition mis en place avec la police restent efficaces. Il existe aussi des bracelets de sécurité, qui permettent de géo-localiser les personnes qui risquent de fuguer. Si elles sortent d'un périmètre qui a été préalablement défini avec elles ou avec leurs proches, le bracelet émet un signal afin d'alerter le personnel. »

#### Des établissements spécialisés existent

Enfin, certains établissements sont spécialisés dans l'accueil de personnes atteintes d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Mickael Artizien est directeur de l'un de ces homes, La maison Vésale, du CPAS de Bruxelles : « Notre défi est intitulé "comme chez

soi", c'est-à-dire que nous essayons de préserver au maximum la liberté de nos résidents en leur assurant la sécurité dont ils ont besoin. Ils sont libres de circuler où ils le souhaitent dans les sept étages du bâtiment. Jusque dans les locaux administratifs. Le peu d'espace interdit est sécurisé par un accès avec badge. Nous avons choisi de ne pas utiliser de bracelets électroniques, que nous trouvons stigmatisants. Mais l'ensemble du personnel, de l'accueil jusqu'au médical, est habilité à accompagner la personne désireuse de sortir. Nous les amenons simplement faire un tour, et elles rentrent très souvent de leur plein gré. La manière la plus efficace d'éviter ces drames reste de prendre le temps d'être avec ces personnes. » ■

MATTHIEU WIESER (st.)

#### CHIFFRE

# 10 %

Des disparitions sont enregistrées chaque jour dans le pays. Une partie d'entre elles concerne des seniors, le plus souvent atteints de déficience mentale.

David Rimaux, commissaire à la cellule des personnes disparues de la police fédérale : « Nous traitons toutes les disparitions inquiétantes, pour lesquelles la vie de la personne est en danger. En moyenne, cela représente quatre à cinq dossiers par jour, parmi lesquels un peu plus de 10 % concernent des personnes âgées. C'est une statistique qui ne diminue pas ces dernières années, c'est même une conséquence logique du vieillissement de la population : comme il y a plus de personnes âgées, il y a plus de disparitions. »

M.W. (ST)

## action

# Une politique à mener

Tant au niveau wallon qu'au niveau bruxellois, les politiques concernant le soutien aux maisons de repos, confrontées au problème de la fugue de personnes âgées, restent à développer.

Le gouvernement wallon a ainsi débloqué récemment un budget pour la création de 12.000 lits en maisons de repos à l'horizon 2030. « Ces lits ne seront pas répartis selon les types de homes mais en fonction du nombre de personnes âgées de plus de 77 ans dans chacun des 20 arrondissements wallons », nous précise Catherine Dechèvre, directrice des Aînés de l'Aviq (Agence pour une vie de qualité). « Il est important de se renseigner sur les projets de vie qui sont mis en avant dans chaque établissement. Certes, il existe des maisons spécialisées dans l'accueil des personnes atteintes de troubles cognitifs, mais cela ne veut pas dire que les autres homes ne sont pas aptes à en recevoir. » En cas de disparition, la cellule des personnes disparues de la police fédérale a contribué à développer les partenariats entre les établissements, les polices locales et les parquets fédéraux pour mettre en place des protocoles à respecter. Il s'agit en effet de créer des fiches d'identité précises des personnes qui présentent des risques, où l'on détaille notamment leurs habitudes de vie afin d'orienter les recherches rapidement en cas de disparition.

#### Des mesures trop tardives

Néanmoins, si cette mesure reste efficace, elle n'intervient qu'une fois l'incident déclaré. « A Bruxelles, au niveau institutionnel, nous n'avons jamais véritablement abordé cette problématique. Nous n'avons jamais été alertés par nos contacts dans ce secteur », nous explique le cabinet de Céline Fremault, ministre CDH du Logement à Bruxelles.

Certaines solutions sont envisagées dans les établissements eux-mêmes. Le bracelet électronique est parfois utilisé, bien qu'il pose plusieurs questions pour Catherine Dechèvre : « S'il est efficace pour garder les personnes désorientées en sécurité dans un périmètre défini, il peut être aussi une privation de liberté et donc il faut rester vigilant. Il faut remettre en question l'utilité de son utilisation chaque semaine, et l'établissement qui l'emploie doit entreprendre des démarches auprès de la commission de la protection de la vie privée pour obtenir une autorisation. » Enfin, l'Aviq souhaite réfléchir à élargir la gamme de compétences des aides soignants et animateurs, notamment par la formation senior Montessori, pour libérer la charge de travail qui incombe aujourd'hui aux infirmiers, et permettre à tout le monde d'aider les personnes désorientées dans leur quotidien. ■

M.W. (st)